

2024-122

DOSSIER N° DP 16359 24 W0004



**NON OPPOSITION**  
**A UNE DECLARATION PREALABLE**  
**DÉLIVRÉE PAR LE MAIRE AU NOM DE LA COMMUNE**

<b>DESCRIPTION DE LA DEMANDE</b>	<b>référence dossier</b>
<b>Dossier déposé le 27/02/2024 - Complété le 28/05/2024</b>	<b>N° DP 16359 24 W0004</b>
<b>Par : Monsieur JOHANN BOURGEOIS</b>	
<b>Demeurant à : 91 RUE DE LA GRANDE CHAMPAGNE 16130 SALLES-D'ANGLES</b>	
<b>Pour : Réfection et modification de la toiture + Fermeture d'une fenetre et d'une porte.</b>	
<b>Sur un terrain sis à : 91 RUE DE LA GRANDE CHAMPAGNE 16130 SALLES-D ANGLÉS Cadastré : E601</b>	<b>Destination : Réfection et modification de la toiture + Fermeture d'une fenetre et d'une porte.</b>

**Le Maire :**

Vu la déclaration préalable susvisée,  
 Vu le Code de l'Urbanisme, notamment ses articles L421-21 à L426-1, et R420-1 et suivants,  
 Vu le plan local d'urbanisme intercommunal approuvé le 25 avril 2024, et notamment le règlement de la zone U,  
 Vu les pièces complémentaires déposées en mairie le 28/05/2024,


\*\*\*\*\*ARRETE\*\*\*\*\*

**LES PRESENTS TRAVAUX SONT ACCEPTES POUR LE PROJET DECRIT DANS LA DEMANDE SUSVISEE.**

\*\*\*\*\*

Une permission de voirie sera demandée auprès de l'Agence Départementale de l'Aménagement de la Charente avant le commencement des travaux, si une occupation du domaine public (échafaudage, stationnement ...) est nécessaire.

SALLES-D ANGLÉS, le 07/06/2024

Le Maire,  

 Marcel GERON

La présente décision est transmise au représentant de l'Etat dans le cadre du contrôle de la légalité et dans les conditions prévues à l'article L.2131-2 du code général des collectivités territoriales le :

Conditions dans lesquelles la présente autorisation devient exécutoire :

Vous pouvez commencer les travaux autorisés dès la date à laquelle cette autorisation vous a été notifiée, sauf dans le(s) cas particulier(s)